



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit CGC Santa Fe™

Autres moyens d'identification

Numéro de la FDS 43601003002

Usage recommandé Pour l'intérieur.

Restrictions d'utilisation Utiliser conformément aux recommandations du fabricant.

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabricant United States Gypsum Company

Adresse 550 West Adams Street
Chicago, Illinois 60661-3637

Téléphone 1-800-874-4968

Site Web www.usg.com

Numéro de téléphone d'urgence 1-800-507-8899

Fournisseur CGC Inc.

Adresse 350 Burnhamthorpe Road West, 5th Floor
Mississauga, Ontario L5B 3J1
A Subsidiary of USG Corporation

Téléphone 1-800-387-2690

Site Web www.cgcinc.com

Numéro de téléphone d'urgence 1-800-507-8899

2. Identification des dangers

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé Non classé.

Éléments d'étiquetage

Symbole de danger Aucune.

Mention d'avertissement Aucune.

Mention de danger Aucune.

Conseil de prudence

Prévention Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Intervention Consulter un médecin en cas de malaise.

Stockage Conserver comme indiqué dans la section 7.

Élimination Éliminer conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

Autres dangers Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Fibre de verre		65997-17-3	60 - 93

Remarques sur la composition Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage massique. L'identité chimique spécifique et / ou le pourcentage exact de composant (s) ont été retenus comme secret commercial.

4. Premiers soins

Inhalation Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec les yeux Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire Traiter de manière symptomatique.

Informations générales S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Eau pulvérisée. Mousse. Poudre. Dioxyde de carbone (CO₂).

Agents extincteurs inappropriés Aucun(e) connu(e).

Dangers spécifiques du produit dangereux Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. Oxydes de carbone. Oxydes de soufre (SO_x). Oxydes d'azote (NO_x).

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients fermés.

Méthodes particulières d'intervention Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel non requis. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage Balayer ou aspirer le déversement et mettre dans un récipient approprié pour élimination. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Minimiser la formation et l'accumulation de poussière. Éviter de respirer les poussières. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Éthène, chloro-, homopolymère, Chlorure de polyvinyle ; PVC; (CAS 9002-86-2)	TWA	3 mg/m3	Particules inhalables.

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Éthène, chloro-, homopolymère, Chlorure de polyvinyle ; PVC; (CAS 9002-86-2)	TWA	3 mg/m3	Particules inhalables.
		10 mg/m3	Total des particules.
Fibre de verre (CAS 65997-17-3)	TWA	0.2 fibres/cm3	Fibre.
		5 mg/m3	Total des particules.
		5 mg/m3	Fibre, totale

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Éthène, chloro-, homopolymère, Chlorure de polyvinyle ; PVC; (CAS 9002-86-2)	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Poussières totales.
Fibre de verre (CAS 65997-17-3)	TWA	0.2 fibres/cm3	Fibre.
		5 mg/m3	Fibres inhalables.

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Éthène, chloro-, homopolymère, Chlorure de polyvinyle ; PVC; (CAS 9002-86-2)	TWA	10 mg/m3	Particules inhalables.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Éthène, chloro-, homopolymère, Chlorure de polyvinyle ; PVC; (CAS 9002-86-2)	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Fraction inhalable.
Fibre de verre (CAS 65997-17-3)	TWA	0.5 fibres/mL	Fibres respirables.
		5 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Éthène, chloro-, homopolymère, Chlorure de polyvinyle ; PVC; (CAS 9002-86-2)	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.
Fibre de verre (CAS 65997-17-3)	TWA	1 Fibres/cm3n	Fibre.
		10 mg/m3	fibres, poussière totale

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Composants	Type	Valeur	Forme
Éthène, chloro-, homopolymère, Chlorure de polyvinyle ; PVC; (CAS 9002-86-2)	15 minutes	6 mg/m3	Fraction respirable.
		20 mg/m3	Fraction inhalable.
	8 heures	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Fraction inhalable.
Fibre de verre (CAS 65997-17-3)	15 minutes	10 mg/m3	Fraction inhalable.
	8 heures	0.2 fibres/cc	Fibres respirables.
		5 mg/m3	Fraction inhalable.
	Valeurs biologiques limites	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.	
Contrôles d'ingénierie appropriés	Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.		
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle			
Protection du visage/des yeux	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).		
Protection de la peau			
Protection des mains	Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques		
Autre	Porter un vêtement de protection approprié.		
Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.		
Dangers thermiques	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.		
Considérations d'hygiène générale	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants		

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique	Solide.
Forme	Panneau.
Couleur	Selon les spécifications du produit.

Odeur Presque inodore.

Seuil olfactif Sans objet.

pH Sans objet.

Point de fusion et point de congélation Sans objet.

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition Sans objet.

Point d'éclair Sans objet.

Taux d'évaporation Sans objet.

Inflammabilité (solides et gaz) Ininflammable.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%) Sans objet.

Limites d'inflammabilité - supérieure (%) Sans objet.

Tension de vapeur Sans objet.

Densité de vapeur Sans objet.

Densité relative Sans objet.

Solubilité

Solubilité (eau) Insoluble.

**Coefficient de partage
n-octanol/eau** Sans objet.

**Température
d'auto-inflammation** Sans objet.

Température de décomposition Sans objet.

Viscosité Sans objet.

Autres informations

Propriétés explosives Non explosif.

Propriétés comburantes Non oxydant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

**Risque de réactions
dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter Contact avec des matériaux incompatibles. Chaleur excessive.

Matériaux incompatibles Agents comburants forts. Acides forts.

**Produits de décomposition
dangereux** Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Dans des conditions normales d'utilisation prévue, ce produit ne devrait pas présenter un danger par inhalation.

Contact avec la peau On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau.

Contact avec les yeux Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Ingestion Faible danger présumé en cas d'ingestion.

**Les symptômes correspondant
aux caractéristiques
physiques, chimiques et
toxicologiques** Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë On ne s'attend pas à ce que ce produit présente une toxicité aiguë.

**Corrosion cutanée/irritation
cutanée** Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

**Lésions oculaires
graves/irritation oculaire** Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

**Mutagénicité sur les cellules
germinales** Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.

Cancérogénicité Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

**Toxicité pour certains organes
cibles - exposition unique** Non classé.

**Toxicité pour certains organes
cibles - expositions répétées** Non classé.

Danger par aspiration Pas un danger par aspiration.

Effets chroniques La surexposition prolongée et répétée aux poussières peut entraîner une pneumoconiose.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.
Persistance et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible pour ce produit.
Mobilité dans le sol	Le produit est insoluble dans l'eau.
Autres effets nocifs	Aucun(e) connu(e).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Éliminer conformément aux règlements applicables fédéraux, municipaux et de l'état. Recycler de manière responsable.
Règlements locaux d'élimination	Éliminer conformément à la réglementation locale.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale.
Emballages contaminés	Éliminer conformément à la réglementation locale.

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Sans objet.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.
----------------------------------	---

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taïwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication 21-Novembre-2018

Date de la révision -

Version n° 01

Autres informations En juin 1987, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé les fibres de verre à filament continu comme inclassables quant à leur cancérogénicité pour l'homme (Groupe 3). Les données obtenues lors d'études effectuées aussi bien sur des humains que des animaux ont été évaluées par le CIRC comme insuffisantes pour classer les fibres de verre à filament continu comme une substance cancérogène possible, probable ou confirmée.

Classements NFPA

Santé: 1

Inflammabilité: 0

Danger physique: 0

Échelle de danger : 0 = Minimal 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Sérieux 4 = Grave

Liste des abréviations NFPA : National Fire Protection Association (agence nationale de protection contre l'incendie).

Avis de non-responsabilité Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.